



A Aramon, le 5 octobre 2017

COLLEGE HENRI PITOT

Avenue Jean Moulin

30390 ARAMON

 04.66.57.01.50 04.66.57.13.89

La Principale

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves

Objet : Devoirs faits

Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait offrir à tous les élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour la réussite de leur scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves.

La mesure **Devoirs faits** a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs, à partir de novembre 2017.

 **Qu'est-ce que Devoirs faits ?**

Devoirs faits est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants. Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- Lui offrir un cadre de travail serein et en plus petit effectif ;
- L'aider à faire ses devoirs et à réviser ses leçons vues en classe (reformulation de consignes, aide méthodologique pour les plus jeunes, préparation de contrôle, aide à la préparation de diplômes...)

Devoirs faits sera assuré par des professeurs et des assistants d'éducation.

Devoirs faits est coordonné par Mme Garcia, Principale Adjointe.

 **Est-ce que mon enfant peut en bénéficier ?**

Après les congés scolaires de la Toussaint 2017, un temps d'étude accompagnée en dehors des heures de classe pourra être proposé à votre enfant. Vous pouvez aussi en faire la demande. Cette étude sera gratuite.

Les niveaux de classe et créneaux horaires seront définis en fonction du retour de la consultation générale et de la disponibilité des équipes pédagogiques.

Nous effectuons dans un premier temps une consultation auprès des parents afin de déterminer les besoins. Nous vous remercions par avance de bien vouloir les retourner à la Vie Scolaire **avant le 12 octobre 2017**.

 **Quand ces études auront-elles lieu ?**

Elles pourront avoir lieu soit dans les moments libres des emplois du temps dans la journée, soit sur la pause méridienne, soit après les cours, selon les dispositions arrêtées par l'établissement.

Un tableau indicatif des créneaux proposés et un coupon-réponse seront distribués par la suite à vos enfants pour l'inscription.

Je vous assure, Madame, Monsieur, de mon attachement à la réussite de tous les élèves de ce collège.

L. ZIMMERMANN